

REGLEMENT DE LA COUPE SUISSE ARTHUR HALDI

Section I	Règles générales
Section II	Organisation des compétitions
Section III	Catégories
Section IV	Solos Twirl Routines
Section V	Règles du concours

Valable dès le 1^{er} septembre 2025

SECTION I

I. REGLES GENERALES

1. LICENCE OBLIGATOIRE

- 1.1. La participation à la Coupe Arthur Haldi, par la suite Coupe, est ouverte à tous les athlètes possédant une licence visée par la **Fédération Suisse de Twirling Bâton, ci-après nommée FSTB**, avec une photo récente (voir Règlement des licences) et à jour de leur cotisation fédérative.

2. INSCRIPTION

- 2.1. Les inscriptions **sont à compléter sur la plateforme FSTB** dans les délais mentionnés **sur le site de la FSTB**. Seuls les athlètes inscrits peuvent concourir. Aucune inscription hors délai n'est acceptée. Aucun changement ne peut intervenir après les inscriptions validées **(statut finished)** par la Commission Technique **(ci-après nommée CT)**
- 2.2. Cf. Section I, art. 2.2 du Règlement du Championnat suisse.
- 2.3. Il n'y a aucune exigence de Degrés ou de Routines pour cette compétition.

3. TIRAGE AU SORT

- 3.1. L'ordre de passage est effectué par le Président des juges d'entente avec la Présidente CT.
- 3.2. Les clubs sont informés des ordres de passage et de l'horaire de la compétition par le biais du site Internet de la FSTB.

4. SURFACE DE PRODUCTION

- 4.1. Les compétitions se déroulent obligatoirement dans une salle dont la surface totale de production est de 15 x 25 m. au minimum. La hauteur du plafond doit être au minimum de 8 mètres pour tout le praticable. **Les salles de compétition doivent être approuvées par la CT** (Cf. Section I, art. 4 du Règlement du Championnat suisse).

5. MUSIQUE

- 5.1. Pour les compétitions des disciplines de danse (Freestyle Solo, Freestyle Pair, Freestyle Team et Artistic Group), les clubs doivent envoyer leurs musiques en format mp3, dans le délai fixé par la CT. Le format et l'appellation doivent être conformes sous peine d'amende.
- 5.2. L'appellation des musiques doit respecter les formats suivants :
- | | |
|----------------------------|--|
| - Freestyle Solo : | Nom du club_Prénom_Nom de l'athlète_Catégorie (Yt/Me/Mt_Freestyle) |
| - Freestyle Pair : | Nom du club_Noms des athlètes_Pair_Catégorie (Yt/Me/Mt) |
| - Team et Artistic Group : | Nom du club avec n° du team_Team/Group_Catégorie (Yt/Me/Mt) |
- 5.3. Lors des compétitions, le responsable de chaque club doit posséder une copie utilisable de toutes les musiques.
- 5.4. Un défaut ou un arrêt de la musique, lors de toute présentation, permet aux athlètes de se reproduire à la fin de la catégorie concernée.

6. TEMPS DE PRODUCTION

Cf. Section I, art. 6.1 du Règlement du Championnat suisse.

7. CHRONOMETRAGE

Cf. Section I, art. 7 du Règlement du Championnat suisse.

8. VESTIAIRES

Cf. Section I, art. 8 du Règlement du Championnat suisse.

9. CEREMONIES

- 9.1. La cérémonie officielle d'ouverture a lieu au début de la Coupe. Tous les athlètes participants doivent être présents. La cérémonie officielle de clôture a lieu à la fin de la journée avant l'annonce des résultats.
- 9.2. Les résultats de la Coupe sont annoncés à la fin de la journée, lors d'une cérémonie courte et variée au gré de l'organisateur. La présence des athlètes est obligatoire. Les résultats ne sont pas distribués mais disponibles sur le site officiel de la FSTB.
- 9.3. L'absence d'un athlète à une cérémonie de clôture peut être excusée à condition d'en faire la demande au Comité central.

10. ECHAUFFEMENT

Cf. Section I, articles 10.1 et 10.2 du Règlement du Championnat suisse.

11. FLOOR MONITOR

- 11.1. Lors du concours, les licences seront contrôlées par le Floor moniteur.
- 11.2. Contrôle :
 - Freestyle Solo et Pair: 10 minutes avant leur prestation
 - Freestyle Team et Artistic Group : 15 minutes avant leur prestation
 - Solos Twirl Routines : 5 minutes avant leur prestation

Le contrôle est fait avant l'entrée des athlètes sur le praticable par un membre de la CT ou du CC. Ensuite, les athlètes doivent rester aux abords du praticable. Seuls les moniteurs officiels peuvent rester auprès des athlètes jusqu'à leur entrée sur le praticable, **mais ne peuvent pas les accompagner.**

- 11.3. Cf. Section I, art. 11.3 du Règlement du Championnat suisse.
- 11.4. Cf. Section I, art. 11.4 du Règlement du Championnat suisse.
- 11.5. Tout Freestyle Solo, Freestyle Pair, Freestyle Team, Artistic Group et Routine, qui ne se présente pas au contrôle du « Floor Monitor », est considéré comme en retard. Il est donc disqualifié. La compétition sera interrompue et le Collège des juges (**ci-après nommée CJ**) avisé par un membre de la CT du « Floor Monitor ». Il relève de la responsabilité du moniteur de présenter ses athlètes à temps et à l'heure.
- 11.6. Si un Freestyle Solo, Freestyle Pair, Freestyle Team, Artistic Group ou Routine, ne se présente pas, le concurrent suivant aura suffisamment de temps pour se préparer.

12. ENTREE SUR LE PRATICABLE

- 12.1. L'entrée sur le praticable s'effectue selon les indications du speaker.

- 12.2. Chaque Freestyle Solo, Freestyle Pair, Freestyle Team, Artistic Group, doit exécuter une entrée et une sortie sans musique (maximum 30 secondes). Si la salle le permet, entrée à la gauche, sortie à la droite des juges.

13. REPRESENTANT DU CLUB

Cf. Section I, art. 13 du Règlement du Championnat suisse.

14. NOTES

- 14.1. Les notes sont annoncées après le passage du Freestyle Solo, Freestyle Pair, Freestyle Team, Artistic Group. Pour les Solos Twirl Routines la mention « or », « argent » ou « bronze » est attribuée après le passage de l'athlète.

15. RECLAMATIONS

Cf. Section I, articles 15.1 et 15.2 du Règlement du Championnat suisse.

16. DOPAGE

Cf. Section I, articles 16.1 et 16.2 du Règlement du Championnat suisse.

17. TENUE VESTIMENTAIRE ET BÂTON

Cf. Section I, art. 17.1, 17.2, 17.3, 17.5, 17.6 et 17.7 du Règlement du Championnat suisse.

18. PHOTOS

Cf. Section I, art. 18 du Règlement du Championnat suisse.

19. OBLIGATION – DISQUALIFICATION – SUSPENSION : ATHLETES

Cf. Section I, articles 19.1 et 19.2 du Règlement du Championnat suisse

20. OBLIGATION – DISQUALIFICATION – SUSPENSION : CLUBS

Cf. Section I, articles 20.1 et 20.2 du Règlement du Championnat suisse.

21. DROIT DE RECOURS

Cf. Section I, art. 21.1 du Règlement du Championnat suisse.

SECTION II

II. ORGANISATION DES COMPETITIONS

22. STRUCTURE

La Coupe est réservée aux disciplines de danse et aux athlètes représentant la jeunesse.

La limite d'âge pour participer à la Coupe est fixée à 14 ans.

Les disciplines de danse sont composées des catégories Freestyle Solo, Freestyle Pair, Freestyle Team et Artistic Group.

Le passage des Solo twirl Routines peut avoir lieu lors de la Coupe (selon inscriptions).

23. COMPETITION

La compétition se déroule en principe sur une seule journée, le même week-end de la 3^{ème} manche des disciplines techniques. Elle est réservée aux catégories et divisions suivantes :

- Freestyle Solos Mini Twirl, Freestyle Solos Juvénile, Freestyle Solos Youth ;
- Freestyle Pairs Mini Twirl, Freestyle Pairs Juvénile et Freestyles Pair Youth ;
- Freestyle Teams et Artistic Groups Mini Twirl, Juvénile et Youth.

SECTION III

III. CATEGORIES

24. CATEGORIE FREESTYLE SOLO

24.1. DEFINITION

Cf. Section III, art. 24.1 du Règlement du Championnat suisse.

24.2. DIVISION, ÂGE ET TEMPS

DIVISION	AGE (année civile)	TEMPS
MINI TWIRL	jusqu'à 8 ans	1.00 – 1.30
JUVENILE	jusqu'à 11 ans	1.30 – 2.00
YOUTH	jusqu'à 14 ans	1.30 – 2.00

25. CATEGORIE FREESTYLE PAIR

25.1. DEFINITION

Cf. Section III, art. 26.1 du Règlement du Championnat suisse.

25.2. DIVISION, AGE ET TEMPS

DIVISION MIXTE	AGE (année civile)	TEMPS
MINI TWIRL	jusqu'à 8 ans âge Mini Twirl maximum	1.00 – 1.30
JUVENILE	jusqu'à 11 ans âge minime maximum	1.30 – 2.00
YOUTH	jusqu'à 14 ans âge junior1 maximum	1.30 – 2.00

25.3. DIVISION

Le Freestyle Pair peut être mixte. L'âge de l'athlète le plus âgé détermine la division du Freestyle Pair. Par exemple :

si le Freestyle Pair se compose d'un athlète juvénile et d'un athlète youth, le duo concourra dans la division youth. Pour la division Mini Twirl tous les athlètes doivent être en âge Mini Twirl.

25.4. REMPLACANTS

Cf. Section III, art. 26.4 du Règlement du Championnat suisse.

26. CATEGORIE FREESTYLE TEAM

26.1. DEFINITION

Cf. Section III, art. 27.1 du Règlement du Championnat suisse.

26.2. DIVISION, ÂGE ET TEMPS

DIVISION MIXTE	NOMBRE D'ATHLETES	AGE (année civile)	TEMPS
MINI TWIRL	6 à 8 maximum <u>+ 2 remplaçants</u>	Moyenne d'âge jusqu'à 8 ans Age Mini Twirl maximum	1.00 – 1.30
JUVENILE	6 à 8 maximum <u>+ 2 remplaçants</u>	Moyenne d'âge jusqu'à 11.99 ans	2.30 – 3.00
YOUTH	6 à 8 maximum <u>+ 2 remplaçants</u>	Moyenne d'âge jusqu'à 13.99 ans	3.00 – 3.30

26.3. MOYENNE D'ÂGE

La moyenne des concurrents (remplaçants compris) détermine la division dans laquelle ils concourent. Pour la division Mini Twirl toutes les athlètes doivent être en âge Mini Twirl.

26.4. REMPLACANTS

Cf. Section III, art. 27.4 du Règlement du Championnat suisse.

27. CATEGORIE ARTISTIC GROUP

27.1. DEFINITION

Cf. Section III, art. 28.1 du Règlement du Championnat suisse.

27.2. DIVISION, AGE ET TEMPS

DIVISION MIXTE	NOMBRE D'ATHLETES	AGE (Année civile)	TEMPS
MINI TWIRL	dès 10 athlètes <u>+ 2 remplaçants</u>	Moyenne d'âge jusqu'à 8 ans Age Mini Twirl maximum	1.00 – 1.30
JUVENILE	dès 10 athlètes <u>+ 2 remplaçants</u>	Moyenne d'âge jusqu'à 11.99 ans	2.30 – 3.00
YOUTH	dès 10 athlètes <u>+ 2 remplaçants</u>	Moyenne d'âge jusqu'à 13.99 ans	3.00 – 3.30

27.3. MOYENNE D'AGE

La moyenne des concurrents (remplaçants compris) détermine la division dans laquelle ils concourent. Pour la division Mini Twirl toutes les athlètes doivent être en âge Mini Twirl.

27.4. REMPLACANTS

Cf. Section III, art. 28.4 du Règlement du Championnat suisse.

SECTION IV

IV. SOLOS TWIRL ROUTINES

28. CATEGORIES : NIVEAU D'ENTREE, NIVEAU DEBUTANT, NIVEAU INTERMEDIAIRE

Cf. Section V, art. 32.1, 32.2 et 32.3 du Règlement du Championnat suisse.

SECTION V

V. REGLES DU CONCOURS

29. DEFAUT DE LA TENUE VESTIMENTAIRE

Cf. Section VI, art. 33 du Règlement du Championnat suisse.

30. CIRCONSTANCES INHABITUELLES

Cf. Section VI art. 34 du Règlement du Championnat suisse pour les disciplines concernées par la Coupe.

31. BLESSURE

31.1. BLESSURE AVANT LA PERFORMANCE

Cf. Section VI art. 35.1 du Règlement du Championnat suisse pour les disciplines et divisions concernées par la Coupe.

31.2. BLESSURE PENDANT LA PERFORMANCE

Cf. Section VI art. 35.2 du Règlement du Championnat suisse pour les disciplines et division concernées par la Coupe. Pour la division Mini Twirl de toutes les disciplines le temps minimum pour l'attribution de la note est de 45s.

32. NOTES

32.1. DISCIPLINES DE DANSE – FREESTYLE SOLO, PAIR, TEAM ET ARTISTIC GROUP

Pour le Freestyle Solo, la note est décomposée en deux parties : la note technique et la note artistique, comprises entre 0.5 et 10.0.

Pour le Freestyle Pair, Freestyle Team et Artistic Groups, l'échelle des notes est comprise entre 5.0 et 100.0.

La division Mini Twirl de toutes les disciplines est jugée comme les autres.

32.2. SOLOS TWIRL ROUTINES

Cf. Section VI, art. 36.4 du Règlement du Championnat suisse.

33. PENALITES

33.1. DUREE DE LA MUSIQUE

Cf. Section VI art. 37.1 du Règlement du Championnat suisse pour les disciplines concernées par la Coupe.

33.2. IRREGULARITES CONSTATEES PAR LE FLOOR MONITOR

Cf. Section VI art. 37.2 du Règlement du Championnat suisse pour les disciplines concernées par la Coupe.

34. CLASSEMENT

La compétition est mixte dans chaque division. Il n'y a pas de classement pour les Solos Twirl Routines.

35. CHALLENGE

Remporte le Challenge de la Coupe Suisse Arthur Haldi, le Club ayant obtenu le total de points le plus élevé. Les points sont calculés d'après le nombre d'inscriptions de chaque division (le dernier du classement obtenant un point) et sont multipliés par 1 pour les Freestyle Solos, par 2 pour les Freestyle Pairs et **par 10 pour les Freestyle Teams et Artistic Groups**. Exemple : 38 freestyles inscrits en catégorie freestyle division junior, le premier obtient 38 points, le deuxième 37, le troisième 36 et ainsi de suite.

36. RECOMPENSE

Le Club qui remporte le Challenge de la Coupe Suisse Arthur Haldi pendant trois années consécutives garde la coupe.

Les médailles sont à la charge de la Fédération. Les souvenirs et les coupes sont à la discrétion de l'organisateur.

Ce règlement a été ratifié par le Comité central le 24 août 2025.

La Présidente CC



Alessia Dolci

Le Président du CJ



Massimo Ostini

La Présidente CT



Anna Compaoré